



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 9953

Texte de la question

M. Andre Berthol attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur les problemes d'accès aux promotions hors classe des professeurs de la classe normale : agregés, certifiés, CPE, PEPS et assimilés. En effet, le nombre d'emplois de hors classe est calculé sur la base des effectifs des corps concernés au 31 decembre 1993 et non au 1er septembre 1994, ce qui prive ces professeurs d'une promotion. Il lui demande en consequence quelles dispositions il compte prendre pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Le nombre d'emplois d'enseignants hors classe prévu dans le budget 1994 a été calculé en fonction des taux fixes par les protocoles sur la revalorisation des personnels enseignants et de l'effectif de ces personnels en 1993. Il est certain qu'un calcul anticipant les 2 000 créations et les transformations d'emplois à venir, prévues dans le budget 1994, aurait permis de créer un nombre supérieur d'emplois de professeurs hors classe. Le budget n'implique toutefois pas de « blocage » des promotions à la hors-classe. En effet, le total des promotions d'enseignants prévues l'année prochaine dans le second degré s'élève à 3 620 dont 1 900 certifiés du fait des prévisions normales de sorties de la hors-classe et de l'application du protocole des agrégés. En outre, pour les corps du grade de certifié ou équivalent, dont la « montée en charge » de la hors classe est achevée, la possibilité d'un pyramidage dès le 1er janvier 1995, et non à la rentrée 1995, sera examinée en priorité dans le projet du budget pour 1995.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9953

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 98

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 904